

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

En exercice : 48	L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHAUVIN Violetta, Mme COLLIN Armelle, Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELEPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GROMELLON Jacques, Mme HAMON Catherine, M. LEMETAYER Claude, M. PAYEN Jérôme, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle. <u>Absents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BARRÉ Jean Noël, Mme CHANVRY Alda , Mme CHESNAY Delphine, M. DELACHIENNE Nicolas, M. DERIEUX Charles, Mme DUMONT Magaly, Mme FAUCONNIER Sylvie M. FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAZENGEL Michel, Mme GUERIN Monique, M. HAMARD Denis, Mme JOUENNE Laure, M. LABYT Jean-Louis, M. LEBEL Didier, Mme MASSIN Émilie, M. PLIN Claude, M. POREE Lionel, M. POULAIN Anthony, M. ROBIDEL Sébastien, M. RUBY Philippe. <u>Procurations</u> : M. DERIEUX Charles à M. GROMELLON Jacques, Mme FAUCONNIER Sylvie à M. BICHON Vincent, M. GANCHE Jean-Luc à M. CACHERA Daniel, M. GAZENGEL Michel à M. LEMETAYER Claude, Mme GUERIN Monique à Mme TRINCOT Rachelle, M. LABYT Jean-Louis à Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, M. ROBIDEL Sébastien à M. PAYEN Jérôme. Secrétaire de séance : Monsieur LEMETAYER Claude
Présents : 25	
Absents : 23	
Procurations : 7	
Votants : 32	
Date de convocation : Le 19 janvier 2017	

Le Conseil accepte de se prononcer sur les questions diverses.

Le PV de la réunion du 20 décembre 2016 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

2017/01 Regroupement des écoles publiques- Demandes de DETR :

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et sports du 24 janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2017,

Vu le projet de regroupement des écoles publiques présenté par Mme Delépine qui explique que celui-ci comprend à la fois :

Une partie construction neuve pour accueillir la salle de motricité, deux dortoirs, des sanitaires, le bureau de la directrice et une salle pour les ATSEM,

Une partie réaménagement dans le bâtiment existant pour accueillir les classes de maternelles avec notamment la suppression du préau et son remplacement par une salle de classe et une salle d'activités,

Une partie relative à l'aménagement du restaurant scolaire pour accueillir tous les rationnaires avec la création notamment d'un self,

La Commune déposera donc en conséquence trois dossiers de demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux,

Monsieur Gromellon indique qu'il s'abstiendra, ce projet ayant été initié avant la fusion. Madame Delépine répond que ce projet a été initié afin de faciliter la vie des familles pour qu'elles n'aient qu'un seul site de la maternelle au CM2, afin de permettre aussi de libérer des locaux pour la petite enfance et le centre de loisirs mais en aucun cas pour pénaliser l'école Notre Dame

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention)

- ADOPTE le principe de l'opération de regroupement des écoles publiques de Pontorson au vu des budgets prévisionnels et plans de financement ci-joint ;
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR des catégories 1.1 extension de bâtiment, 1.2 gros travaux d'aménagement et d'entretien, 1.3 restaurants scolaires ainsi que l'aide du conseil départemental pour les deux premiers points

2017/02 Etudes préliminaires aménagement des rives du Couesnon : demande de subvention

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2017,

Vu la consultation réalisée et la proposition du groupement Laure Planchais,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre du programme Leader pour les études relatives à l'aménagement des Rives du Couesnon.
Le montant des études est estimé à 23 000 € HT.

2017/03 Désignation du représentant de la Commune à la CLECT de la Communauté d'agglomération

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes du Sud Manche et création de l'EPCI Mont Saint Michel Normandie,

Considérant que la CLECT détermine les montants des charges transférées et établit un rapport au vu duquel est arrêté le montant définitif des attributions de compensation,

Considérant que M. Vincent Bichon représentait la Commune lors des réunions de la CLECT de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ELIT M. Vincent Bichon représentant de la Commune qui siégera lors des réunions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

2017/04 Assurance statutaire, contrat groupe proposé par le centre de gestion de la Manche

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le code des assurances,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant les statuts de ses agents, que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques, que la

Commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure concurrentielle avec négociation engagée selon l'article 25 II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE que le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de la Commune de Pontorson des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès
- Accidents de travail - maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Les contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1/01/2018 -Régime du contrat : capitalisation

2017/05 Demande de remboursement de Breizh association airsoft doloise

Vu la demande de l'association Breizh association airsoft doloise,

Vu l'avis de la commission des finances du 25 janvier 2017,

Considérant que l'association demande le remboursement de la somme de 185 € correspondant à la location de la salle polyvalente (140€ + 45 € pour le chauffage) suite à la décision de l'association et de l'animateur d'annuler le loto prévu dans cette salle le 14 janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ACCORDE un remboursement de 45€ à l'association BAAD (Breizh Association Airsoft Doloise)

2017/06 Subventions dans le cadre de la politique tarifaire

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et sports du 24 janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2017,

Compte tenu des états récapitulatifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de verser les subventions suivantes :

Amicale laïque : 960 €

Rugby club de Saint Martin des Champs : 80 €

OCAC : 90 €

USP : 50 €

Courir en baie : 120 €

Tennis Club : 20 €

2017/07 Subvention à l'association des parents d'élèves du RPI la Croix Avranchin

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et sports du 24 janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2017,

Vu l'exposé de Mme Delépine indiquant qu'une classe de cet établissement participe tous les trois ans à une classe de neige, que la Commune s'est engagée à verser les subventions spécifiques auparavant versées par les Communes fondatrices de Macey et Vessey en matière scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de verser une subvention de 600 € à l'association des parents d'élèves du RPI la Croix Avranchin pour la participation de trois enfants domiciliés commune déléguée de Macey à une classe de neige.

2017/08 Remboursement de trop perçu de subvention

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2017,

Considérant qu'en 2008 la commune a perçu un acompte de subvention DETR de 600 € pour la mise en place d'une réserve incendie à la salle polyvalente ; que ce projet a été abandonné, le renouvellement des canalisations d'eau potable chaussée de Villecherel ayant permis de mettre en place un hydrant assurant la défense de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE le reversement de ces 600 €.

2017/09 Plan de Paysage

Vu l'exposé de Monsieur BELLOIR relatif à la demande d'élaboration d'un plan de paysage et au rappel de la procédure d'accord cadre relative aux rives du Couesnon.

Considérant que les objectifs des études et de la méthodologie proposée permettent de répondre à l'appel à projets plan de paysage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- S'ENGAGE dans l'élaboration d'un plan de paysage, sous réserve d'être lauréat à l'appel à projets.
- APPROUVE la candidature de la Commune à l'appel à projets lancé par l'Etat pour appuyer une demande plan de paysage.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

2017/10 Délégations du Conseil au Maire

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2017,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2016-01 portant délégation du conseil au Maire donnant notamment délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs inférieurs à 100 €,

Considérant que la Commune souhaite mettre en vente du mobilier ou du matériel non utilisé et fixer des prix de vente supérieur à 100 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DONNE délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal quand leur montant est inférieur à 1000 €.

2017/11 Effacement des réseaux rue de la Cité

M. Belloir expose la réflexion de la Commune pour réaliser des travaux d'effacement de réseaux dans ce secteur qui n'a pas connu de travaux depuis longtemps et précise que la présente délibération ne vaut pas engagement des travaux mais réalisation de l'étude qui permettra de définir leur cout et ensuite de se prononcer.

Madame Delépine demande si des travaux de voirie sont également envisagés. M. Belloir répond que dans un deuxième temps la reprise des trottoirs en enrobé pourra être prévue. Monsieur le Maire ajoute que ces réseaux sont en fil nus et donc que la participation de la Commune est moins élevée.

Les élus listent ensuite les rues où l'effacement des réseaux n'a pas été réalisé : rue de Brée, rue des fossés, boulevard Clémenceau, route d'Antrain, rue du clos du roi.

Monsieur Dechancé indique qu'il est essentiel de réaliser l'effacement des réseaux dans la cité car de nombreuses maisons sont à vendre, si elles étaient habitées elles pourraient permettre de redynamiser les établissements scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de solliciter les services du syndicat départemental d'énergies de la Manche afin qu'ils réalisent l'étude d'effacement des réseaux du quartier de la cité: rue de Rennes du PN au chemin de philipotte, rue de la cité, rue de Verdun, rue Kennedy, rue des ruelles, rue du colonel Chandon, rue de la Marne, rue de l'Yser, rue de Dunkerque, rue Victor Hugo, rue Pasteur, rue de la moire.

Les travaux seraient réalisés par tranches en fonction des contraintes techniques

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 28.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson

Claude LEMETAYER
Secrétaire de séance

